

La conservation du Grand tétras Tetrao urogallus dans le Haut-Jura vaudois : faisabilité des mesures préconisée ses recommandations

Autor(en): **Neet, Cornelis / Treboux, Eric**

Objektyp: **Postface**

Zeitschrift: **Mémoires de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles**

Band (Jahr): **19 (1991-1999)**

Heft 2: **Le Grand tétras Tetrao urogallus : statut et conservation des populations du Jura vaudois**

PDF erstellt am: **05.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Postface

La conservation du Grand tétras *Tetrao urogallus* dans le Haut-Jura vaudois: faisabilité des mesures préconisées et recommandations

Toute une série de mesures ont été préconisées dans ce fascicule pour tenter de garantir la survie du Grand tétras *Tetrao urogallus* dans le Haut-Jura vaudois (DÄNDLIKER *et al.* 1996, MARTI 1996). Ces propositions prolongent et complètent celles déjà formulées précédemment, notamment par ECOTEC (1994) et MARTI (1993). Sur la base des toutes premières expériences de mise en pratique, nous souhaitons ici relever quelques questions qui se posent du point de vue de la faisabilité de ces mesures et évoquer un certain nombre de problèmes très concrets à résoudre en vue de la poursuite de la mise en oeuvre du programme de conservation du Grand tétras. Les commentaires qui suivent ne portent pas sur l'ensemble des mesures préconisées par DÄNDLIKER *et al.*, mais uniquement sur les deux principales catégories de mesures, à savoir l'amélioration de l'habitat forestier et la limitation du dérangement. Ces mesures sont résumées dans le tableau 1.

FAISABILITÉ DES MESURES PRÉCONISÉES

Une première question qui se pose par rapport aux mesures préconisées, qui touchent une très vaste surface du Jura vaudois, est la suivante: la conservation du Coq de bruyère fait-elle partie de l'objectif général d'aménagement du milieu sylvo-pastoral du Haut-Jura ?

En effet, outre la conservation des valeurs naturelles et biologiques, ce milieu répond à toute une série de demandes et d'attentes, que ce soit du point de vue de la consommation de ressources naturelles (bois, lait, viande, eau, air, champignons, etc.) ou de la consommation de l'espace forestier (promeneurs, campeurs, cyclistes tout-terrain, skieurs, photographes naturalistes, cavaliers, militaires, etc.). Toutes ces attentes sont particulièrement vives lorsque l'on sait que le site est à quelques dizaines de km de la concentration de population de l'arc lémanique. Les exigences du Grand tétras ne sont donc pas seules à devoir être prises en considération et ne peuvent qu'être intégrées comme un des éléments de la planification de l'utilisation de cet espace, soumis au régime forestier. C'est d'ailleurs pour permettre au corps forestier vaudois de gérer le facteur Coq de bruyère en toute connaissance de cause qu'un document spécial et détaillé a été remis à chacun des inspecteurs des forêts vau-

doises (ECOTEC 1994). Sur le plan de la faisabilité, cette situation implique que les efforts d'information du public et d'acceptation de l'importance de la conservation de *Tetrao urogallus* ont une importance toute particulière. On peut espérer que les nouvelles dispositions de la législation forestière, qui prévoit les notions de plan forestier directeur et de plan de gestion forestier permettront, par le travail de coordination qu'elles supposent, de faciliter la prise en compte du Grand tétras.

Une seconde question fait appel à la notion de temps et de la longue durée des phénomènes qui gouvernent l'évolution des milieux du Haut-Jura: la conservation du Grand tétras fait-elle vraiment partie de l'objectif à long terme de conservation du milieu sylvo-pastoral ? Cette question est importante car la région considérée, actuellement peuplée de forêts de conifères est biogéographiquement et à l'origine située à l'étage montagnard du Jura, où les feuillus et en particulier le hêtre sont les essences dominantes. L'apparition de la pessière et des conifères est due à l'influence humaine. Or, le contexte qui a conduit au fil des siècles à l'apparition des forêts actuelles a disparu. En effet, maintes utilisations traditionnelles du bois n'existent plus aujourd'hui et le parcours du bétail en forêt comme l'utilisation de l'énergie du bois se sont réduits dans des proportions telles que la forêt naturelle et le hêtre reprennent le dessus, ce qui est contraire aux qualités particulières préconisées pour la conservation du Grand tétras. Que l'on vise à long terme le maintien d'une forêt largement résineuse, ou que l'on défende l'idée qu'il y a lieu de favoriser le retour de l'écosystème naturel, dominé par les feuillus, il faut bien admettre que, dans une première phase en tout cas (plusieurs décennies), le maintien d'un milieu favorable au Grand tétras et son amélioration, passent par des mesures sylviculturales adaptées.

Les mesures préconisées (tableau 1) s'intègrent en fait fort bien dans les objectifs actuels d'aménagement forestier du Haut-Jura, qui prévoient une stabilité dans les fonctions de protection paysagère et biologique, tout en valorisant la production ligneuse fondée sur le résineux. Sur le plan de la sylviculture, la forêt peut ainsi être maintenue irrégulière et ouverte, composée essentiellement de résineux et ceci par opposition à l'association climacique de l'hêtraie à érable.

Il reste que les mesures sylviculturales préconisées posent un autre problème de faisabilité, celui du coût. En effet, les premières estimations effectuées montrent que le coût des interventions destinées à améliorer la qualité du biotope forestier pour favoriser le Grand tétras peut atteindre quelques Fr 250.- par hectare et par an. Pour la surface considérée et compte tenu des frais effectivement imputables au seul objectif de conservation de *Tetrao urogallus*, ceci représente un budget annuel de l'ordre du million de francs, pour une population de quelques centaines de Grands tétras.

En ce qui concerne les mesures de limitation du dérangement, il s'agit d'une série de mesures en partie déjà appliquées par les administrations fédérale et cantonale, avec des signes de succès évident dès que des contacts suffisants entre partenaires ont pu avoir lieu. L'importance du dialogue et de la compréhension réciproque est à cet égard considérable. Ainsi, sur le plan d'un certain nombre de manifestations sportives et dans le cadre des relations avec l'armée, de nombreuses adaptations en faveur des coqs de bruyère ont d'ores et déjà eu lieu.

Tableau 1.–Principales mesures de conservation du Grand tétras *Tetrao urogallus* dans le Haut-Jura vaudois (résumées d'après DÄNDLIKER *et al.*, 1996). Ces mesures concernent une surface variant entre 115 et 227 km².

Qualité de l'habitat forestier:

- Maintenir une forêt ouverte (strate arborescente et arbustive < 60%), avec des clairières et zones à myrtilles.
- Diminuer le volume sur pied à environ 300 m³/ha.
- Traiter la forêt par bouquets.

Limitation du dérangement pendant la reproduction de l'espèce ainsi que les facteurs de mortalité des adultes:

- Intervenir sur la planification et l'emplacement de nouvelles infrastructures (routes, lignes électriques, équipements de sports d'hiver, etc.)
- Intervenir sur la planification, l'emplacement et le calendrier des activités sportives et de loisirs.
- Limiter activement ou passivement l'accès du public à un certain nombre de secteurs choisis de la forêt.
- Eviter complètement les travaux, manifestations et activités en forêt dans les zones de parade pendant son déroulement.

Toutefois, la généralisation des dispositions de limitation du dérangement nécessite un très important travail de planification, d'aménagement et d'information. En effet, aujourd'hui ce sont des institutions et organisateurs de manifestations collectives que nous avons le devoir de toucher. Pour obtenir des résultats au niveau des activités individuelles, qui relèvent du libre parcours qui est autorisé dans les forêts suisses, d'importants efforts devront être consentis. On retrouve ici la problématique de la diversité des usagers de la forêt évoquée plus haut. Sur le plan de la faisabilité de ces mesures de limitation du dérangement, une question à caractère politique sera donc rapidement posée: la conservation du Grand tétras est-elle une priorité générale dans les forêts du Haut-Jura ? Pour répondre à cette question, tous ceux qui sont convaincus d'avoir une réponse à apporter devront s'engager sur la scène de la discussion politique, car seule une large adhésion du public à cet objectif permettra de l'atteindre.

RECOMMANDATIONS

En guise de conclusion, nous souhaitons ici faire les recommandations suivantes, sous la forme d'un certain nombre de questions qui restent posées et que nous recommandons de résoudre en priorité, parallèlement à la poursuite de la mise en oeuvre du plan de conservation.

Sur le plan de la recherche scientifique sur le Grand tétras:

–à quelles conditions le Grand tétras pourrait-il également survivre dans l'écosystème forestier naturel du Haut-Jura, dominé par la hêtraie à érable ?

–pourrait-il survivre durant la phase de «renaturalisation» de cet écosystème, si elle a lieu de façon généralisée et simultanée sur l'entier du périmètre (hypothèse de l'extensification (abandon) de la sylviculture par désintérêt économique de la part des propriétaires) ?

–les mesures préconisées pour le Grand tétras sont-elles également favorables à d'autres espèces menacées des mêmes secteurs de forêt, comme par exemple les fourmis des bois, la vipère péliade, la gélinotte et la chouette de Tengmalm ?

Sur le plan de la gestion du Grand tétras:

–quels secteurs de nos forêts doivent prioritairement être traités dans le sens d'une amélioration de l'habitat forestier ?

–comment convient-il d'organiser le contrôle de l'efficacité des mesures prises (tableau 1) ?

–selon quel critère pourra-t-on décider que les mesures prises sont suffisantes et qu'une interruption est possible (nous pensons ici plus particulièrement au problème du coût des mesures d'aménagement de la forêt en faveur du Grand tétras)?

Sur le plan de l'amélioration de l'habitat du Grand tétras:

–recherche et optimisation de mesures sylviculturales adaptées.

Sur le plan politique:

–la conservation du Grand tétras est-elle un objectif suffisamment important pour que l'ensemble des activités se déroulant en forêt soit adapté de manière à limiter les risques d'extinction de l'espèce ?

Cornelis Neet, Conservateur de la faune
Eric Treboux, Inspecteur des forêts du 14^{ème} arrondissement
Service des forêts, de la faune et de la nature (Etat de Vaud)

RÉFÉRENCES:

- ECOTEC ENVIRONNEMENT SA, 1994. Conservation du Grand tétras dans le Jura vaudois: Information pour les responsables de la gestion forestière. Conservation de la faune, Saint-Sulpice. 55 p.
- DÄNDLIKER G., DURAND P., NACEUR N. et NEET C., 1996. Contribution à l'étude et à la protection des Grands tétras du Jura vaudois. In : C. NEET éd. Le Grand tétras *Tetrao urogallus* : statut et conservation des populations du Jura vaudois. *Mém. Soc. vaud. Sc. nat.* 19.2: 175-236.
- MARTI C., 1993. Aide-mémoire Sylviculture et Grand tétras. Office Fédéral de l'Environnement, des Forêts et du Paysage, Berne, et Station ornithologique suisse, Sempach. 17 p.
- MARTI C., 1996. Le Projet de Protection du Grand tétras en Suisse. In: C. NEET, édité. Le Grand tétras *Tetrao urogallus* : statut et conservation des populations du Jura vaudois. *Mém. Soc. vaud. Sc. nat.* 19.2: 247-255.

© Société vaudoise des Sciences naturelles, CH-1005 Lausanne.
Droits de reproduction réservés.

Rédaction:
Pierre Gex, Institut de Géophysique. bâtiment du collège propédeutique, CH-1015 Lausanne
Composition: Société vaudoise des Sciences naturelles, 1005 Lausanne.
Imprimerie: IRL S.A CH-1020 Renens-Lausanne.